

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 10691

Numéro SIREN : 908 081 284

Nom ou dénomination : 2LCA

Ce dépôt a été enregistré le 19/01/2022 sous le numéro de dépôt A2022/003026

Xavier DUBOIS

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

27, Rue Paul Montrochet
69002 LYON
Tel. 04 78 37 34 05
x.dubois@efinec.fr

2LCA

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 €

26 Rue Charles Richard

69003 LYON

RCS LYON – 908 081 284

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

**APPORTS D' ACTIONS DE LA SAS CAPHERA
EFFECTUEES A LA SOCIETE 2LCA**

En exécution de la mission de commissariat aux apports qui m'a été confiée par décision des associés du 11 janvier 2022 dans le cadre du projet d'apports de titres de la SAS CAPHERA à la société 2LCA, j'ai établi mon rapport sur l'appréciation de la valeur des titres CAPHERA, prévu par l'article L. 225-147 du Code de commerce.

La valeur des actions apportées a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport qui m'a été communiqué. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers éventuels. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Mes commentaires et observations sont présentés selon le plan suivant :

- Présentation de l'opération envisagée.
- Description et évaluation des titres.
- Vérifications effectuées.
- Conditions suspensives, propriété et jouissance.
- Conclusion.

1. Présentation de l'opération envisagée

1.1 Sociétés concernées

1.1.1 Société bénéficiaire

La société 2LCA est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros (composé de 1 000 actions), ayant son siège social à LYON (69003) – 26 Rue Charles Richard, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 908 081 284.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise de participation financière dans tous groupements, sociétés civile ou commerciale, ou entreprises française ou étrangères, créées ou à créer et ce, par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achats d'actions ou de parts sociales, de fusion ou de groupement, l'administration et la gestion de ces participations financières et de tous intérêts dans toutes ces sociétés, la cession de tout ou partie de ces participations ;
- L'animation et le management de l'ensemble des filiales de la Société, notamment aux niveaux industriels, financiers, logistiques et informatiques ainsi que la définition de la stratégie du Groupe, l'acceptation de tout mandat d'administration ou de direction ;

- Le conseil et l'assistance à toutes entreprises quelle que soit leur activité, en matière d'étude, de conception, de planification, de coordination, d'information, de contrôle, d'expertise, d'aide au développement commercial ou de gestion et de consulting en vue de faciliter l'exercice de leur activité ;
- Toute activité d'intermédiaire et d'apporteur d'affaires ;
- Toutes activités de formation continue, individuelle et en groupe, de soutien opérationnel ;
- La création, l'acquisition, l'exploitation, la vente, la prise ou la dation à bail de tous établissements industriels ou commerciaux se rattachant à l'objet ci-dessus défini ;
- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Et généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, ou susceptibles d'en faciliter l'application.

1.1.2 Société apportée

La société CAPHERA est une société par actions simplifiée au capital de 7 000 000 euros, composé de 7 000 000 actions, ayant son siège social à LYON (69008) – 131/141 rue Bataille, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 905 128 948.

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés et entreprises, françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet, et sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, et la gestion de ceux-ci ;
- La gestion de son portefeuille de titres de participations ;
- Toutes prestations de services et de conseils ;
- Le placement de ses fonds disponibles et la gestion de valeurs mobilières ;
- Le négoce de tous produits et matières premières, soit directement par voie d'achat-revente, soit en qualité d'intermédiaire, d'agent commercial, de commissionnaire ou de courtier ;
- Toutes opérations d'apport d'affaires et d'intermédiation ;

- L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

Et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

1.2 Apporteur

Monsieur Christophe LEBUY apporte à la société 2LCA les 1 008 000 actions qu'il détient en pleine propriété dans la société CAPHERA, soit 14,40% du capital de ladite société.

L'apport total représente donc 1 008 000 actions de la société CAPHERA, soit 14,40% du capital et des droits de vote de la société sur les 7 000 000 actions composant le capital social.

1.3 But de l'opération

L'opération s'inscrit dans un souci de réorganisation de la détention des participations au travers d'une société holding d'investissement.

Elle permet de centraliser ses participations dans une structure dédiée et au groupe de poursuivre sa politique et ses projets d'investissement et de croissance.

2. Description et évaluation des titres

2.1 Description de l'opération

Cette opération est conclue sur une base de 1 008 000 euros, correspondant à 14,40% du capital de la société CAPHERA (1 008 000 actions apportées sur 7 000 000 actions représentant le capital social).

Le paiement se fera par émission de 1 008 000 actions nouvelles de la société 2LCA d'une valeur nominale de 1 euro.

2.2 Evaluation des titres apportés

Aux termes du contrat d'apport, les titres apportés ont été valorisés, sur la base d'un commun accord entre les parties, à un montant de 1 008 000 euros, soit 1 euro par action.

Cette valeur d'apport a été déterminée sur la base du capital social de la société CAPHERA.

3. Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives aux missions de commissariat aux apports.

Les travaux mis en œuvre ont consisté à :

- Contrôler la réalité des apports ;
- Apprécier la valeur attribuée aux apports ;
- S'assurer, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

Dans ce cadre :

- J'ai pris connaissance de l'environnement dans lequel évolue la SAS CAPHERA et ses filiales.
- J'ai examiné les éléments financiers 2020 et 2021 ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes des filiales, aucun arrêté comptable n'ayant encore été établi pour la société CAPHERA, récemment constituée.
- J'ai examiné les documents juridiques liés à l'opération d'apport.
- J'ai contrôlé la correcte application de la méthode retenue pour l'appréciation de la valeur des apports.
- J'ai rapproché la valeur retenue pour la valorisation des actions de la société CAPHERA avec d'autres méthodes de valorisation couramment utilisées (méthode de l'actif net réévalué et des Discounted Cash Flow et méthode des multiples de résultat et de l'Ebit pour les filiales).

4. Conditions suspensives, propriété et jouissance

Votre société aura la propriété et la jouissance des titres apportés à compter de la décision de la collectivité des associés de la société 2LCA qui constatera la réalisation de l'augmentation de capital.

La réalisation de cette opération devra intervenir au plus tard le 17 février 2022, à défaut le présent contrat sera considéré comme non avenu, sans indemnité de part ni d'autre.

Aucune autre condition suspensive n'est stipulée.

5. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports, s'élevant à un montant total de 1 008 000 euros, n'est pas surévaluée, et en conséquence, au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport.

Aucun avantage particulier n'est par ailleurs stipulé comme résultant de cet apport.

LYON, le 17 janvier 2022

Le Commissaire aux apports



Xavier DUBOIS